

Rapport du Président

Commission permanente
vendredi 5 décembre 2025

N° CP-2025-9-1-10

N° applicatif 12520

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction

Direction appui et pilotage 3

Service consulté

FONDS COMMUNAL ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Résumé : Le présent rapport pour objet de proposer à la Commission permanente l'attribution de subventions d'investissement au titre du Fonds Communal Alsace (FCA) pour un montant total de 1 653 366 €, ainsi que l'approbation d'une convention financière à conclure avec la Congrégation Bénédictines Adoratrices de Bellemagny.

I- Attribution de subventions au titre du Fonds Communal Alsace

Le Fonds Communal Alsace est l'un des quatre fonds adoptés dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, votée par délibération du Conseil d'Alsace n° CD-2022-3-1-1 du 20 juin 2022. Ce fonds a vocation à aider les Communes à financer les investissements indispensables à la vie locale à raison de trois projets maximum sur la période du mandat municipal et dans la limite d'un montant plafond de soutien cumulé de 100 000 €. Il est mobilisable jusqu'à fin 2025. Ce fonds est destiné aux Communes qui ne sont pas bénéficiaires, par ailleurs, d'un soutien au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un autre projet qu'elles portent.

Chaque Commission territoriale examine les demandes de subventions réceptionnées et propose, sur la base des taux modulés adoptés par l'Assemblée, un niveau de financement à la Commission permanente qui est compétente pour attribuer les subventions.

Dans ce cadre, il est proposé l'attribution de subventions pour un montant total de 1 653 366 € selon le détail figurant dans le tableau ci-dessous et en annexe au présent rapport.

Territoire	Thématique	Nombre de projets	Montant de subvention proposé
Centre Alsace	Patrimoine	1	27 153 €
	Total Centre	1	27 153 €
Eurométropole de Strasbourg	Sport	1	100 000 €
	Total Eurométropole	1	100 000 €
Nord Alsace	Attractivité des territoires	1	100 000 €
	Sport	8	578 400 €
	TOTAL Nord	9	678 400 €
Ouest Alsace	Sport	1	51 185 €
	TOTAL Ouest	1	51 185 €
Région de Colmar	Patrimoine	6	340 222 €
	TOTAL Colmar	6	340 222 €
Sud Alsace	Patrimoine	7	456 406 €
	TOTAL Sud	7	456 406 €
TOTAL		25	1 653 366 €

Les subventions sont réparties selon l'annexe jointe au présent rapport qui détaille les tiers attributaires et les imputations budgétaires correspondantes.

Ces subventions pourront, à la demande des bénéficiaires, être payées en deux fois :

- Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
- Le solde à la fin de l'opération.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer des subventions d'investissement au titre du Fonds Communal Alsace pour un montant total de 1 653 366 € telles que détaillées dans le tableau joint en annexe au présent rapport.
- De préciser que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :

- Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
 - Le solde à la fin de l'opération.
- De décider que par dérogation aux modalités de versement des subventions au titre du Fonds Communal Alsace mentionnées ci-avant, la subvention de 51 185 € à la Commune de Marmoutier pour son projet de rénovation de la salle polyvalente du Heckberg ne sera versée que sur présentation par la Commune des pièces justifiant que les travaux sur l'issue de secours de la salle polyvalente donnant accès vers la cour du collège permettent uniquement une ouverture en cas d'alarme. Compte tenu de cette condition aucun acompte ne sera versé à la Commune ;
 - D'approuver la convention financière à conclure avec la Congrégation Bénédictines Adoratrices de Bellemagny jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
 - De préciser que ces subventions seront versées en une fois sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées certifié par le Trésorier ;

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivants :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	O017	P063E07	P063O017T01	(3253) 204-2324-515	184 384 €
P063	O017	P063E07	P063O017T01	(3255) 204-2324-54	1 468 982 €
TOTAL					1 653 366 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.